



## Express-in**FO**

### Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel du 1<sup>er</sup> février 2021

#### Vive les éléments de langage !

*Retrouve la déclaration préalable de Force Ouvrière ci-dessous*

#### En résumé

- Une actualisation de l'instruction ministérielle concernant les modalités pendant la crise sanitaire est prévue rapidement
- Seuls les masques chirurgicaux et de catégorie 1 doivent désormais être fournis. Il est fortement recommandé de changer les masques toutes les 4 heures et plus souvent en cas d'intervention en extérieur. L'administration doit donc fournir le nombre de masques en conséquence.
- La mission relative à la prévention des RPS et du geste suicidaire dans les DIR et à VNF a été présentée par le cabinet mandaté par l'administration. Les conclusions de cette étude sont un bon départ mais posent de nombreuses questions de mise en application localement mais également de suivi au niveau ministériel. Le sujet sera présenté également au CHSCT de VNF le 11 mars.
- FO regrette la multiplicité des démarches et le manque de synthèse de l'ensemble des démarches. FO dénonce également le manque d'association et de travail avec les membres du CHSCT-M

#### Pour aller plus loin :

##### Actualités crise sanitaire

Le nombre de cas augmente cette semaine, le taux de télétravail reste stable mais le télétravail 5j/5 redevient la modalité préférentielle. La situation en Outre-Mers semble à surveiller.

Les jours qui viennent devraient voir de nouvelles règles revenir :

- diminution des jauges dans les restaurants administratifs
- augmentation de la distance lors de présentiel sans masque à 2 mètres

Une actualisation de l'instruction ministérielle sera bientôt faite... avant ou

sans consultation des instances, là est la question !

##### Evolution du règlement intérieur de l'instance du CHSCT-M

Le règlement intérieur de l'instance a été enrichi d'une phrase permettant d'insister sur la nécessaire déconnexion et ce particulièrement dans cette période particulière qui s'éternise.

« Les documents et convocations seront transmis durant les jours ouvrés, dans des conditions respectant le droit à la déconnexion et la charte des temps ministérielle. »

La demande des OS pour que les travaux des groupes de travail soient améliorés avec l'instauration d'un délai d'envoi des documents n'a pas pu trouver une issue favorable.

### Prévention des RPS et du geste suicidaire dans les DIR

Suite à l'identification de nombreux cas et d'un travail particulier à mener concernant les RPS et le suicide dans les DIR, le CHSCT-M a décidé d'engager une action concrète en direction de ces services, pour servir également aux autres directions du pôle ministériel.

L'administration a ainsi mandaté un cabinet d'expertise pour les DIR et y a ajouter l'étude également pour VNF qui connaît des problématiques similaires.

Même si la méthode de travail pose une nouvelle fois question, l'heure était aujourd'hui aux conclusions. Si le document résume la situation et qu'il résume la situation, FO considère que ce n'est qu'un début et que le sujet doit être plus concret et creusé.

#### Tes représentants FO au CHSCT-M :

Pierre VINCENT-LUCE, DIR IF, Malvina CAUBERE, DGAC, Laurent BEAUFILS, DREAL NA, Sylvain FRANCOIS, DIR Est, Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28

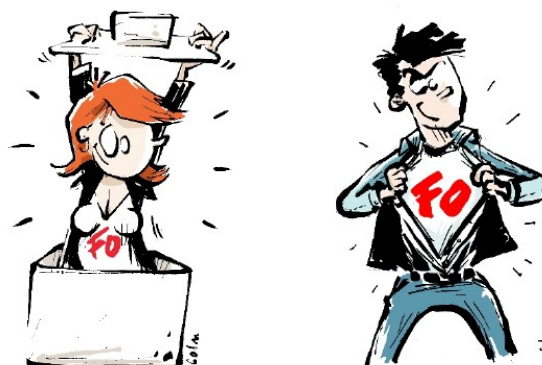
Enfin, l'axe 3 : « donner du sens et de la visibilité » aura quelques minutes plus tard déjà montré son inapplicabilité par l'administration... malgré un plaidoyer de l'ensemble des membres du CHSCT-M (y compris médecins) pour insister sur cet axe.

Le document ayant fait l'objet d'un avis majoritairement contre, il devra être revu.

### Avenir des DIR

Une magnifique démonstration de langue de bois et d'éléments de langage... pour nous en apprendre bien moins que les précédents échanges.

Nous ne saurons donc toujours pas quel avenir le ministère réserve à ses directions et à son patrimoine routier. **Une belle démonstration de ce qu'est « donner du sens et de la visibilité » (ironie).**



## **La déclaration préalable de Force Ouvrière :**

Madame la Secrétaire générale,  
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT-M,

Lors du précédent CHSCT-M de cette nouvelle année, nous appelions de nos vœux un meilleur fonctionnement de cette instance, qui n'est pas encore morte. Vous commencez à être habituée à nos interventions en la matière, et pourtant, nous ne voyons pas de changement !

Pire, nous commençons à constater une dégradation du dialogue, ainsi que des conditions de travail de l'instance mais aussi des conditions de travail des personnels assurant son élaboration. Dans un objectif constructif, nous proposerons donc également un ajout au RI, sous forme de motion. En effet, le sujet du droit à la déconnexion nous semble primordial et nos instances se doivent de montrer l'exemple, surtout lorsque l'on traite de la santé des agents et lorsque les conditions exceptionnelles perdurent.

Car la dégradation du dialogue et du travail conjoint, couplée à la tension qui existe dans la population et donc également auprès des agents du ministère, dans le domaine personnel comme professionnel, est plus qu'inquiétante. Ce sont des indicateurs qui ne trompent pas ! Nous attendons donc avec impatience de pouvoir partager enfin le constat de l'état de la santé des agents de ce pôle ministériel.

Car nous n'avons que peu de réjouissantes perspectives : que ce soit la non prise en considération des travaux de la convention citoyenne ou bien la revue des missions en cours, ce ne sont pas ces décisions qui vont améliorer l'ambiance, malgré l'ambition affichée.

En effet, il semble que l'impact sur les agents ne soit tout bonnement pas analysé dans les études d'impact... Bizarre, cela va totalement à l'encontre de ce que vous prônez dans les documents soumis à l'avis de cette instance ou dans vos paroles. Alors, que croire ?

L'expérience sur les DIR, thème que nous abordons aujourd'hui ne nous amène plus à être méfiants mais plutôt à anticiper les désastres. En effet, comment comptez vous mettre en œuvre l'axe 3 ? Nous en saurons peut être plus avec le point « pour information », après des années de « langue de bois » et d'annonces dans la presse.

Alors, oui, madame la Secrétaire générale, nous radotons. Mais, nous ne nous épuiserons pas à répéter et répéter encore, car nous sommes toujours en attente de nombreuses réponses à nos questions, posées dans cette instance ou dans le CTM. Nous en rappelons ici certaines :

1. La demande officielle du CTM d'une expertise du CHSCT-M sur les réorganisations orchestrées dans les DREAL. Les avis du CTM se perdraient-ils sur le chemin du CHSCT-M ? Tout comme l'arrêté de restructuration bloqué à la DGAFP ?
2. Nos interrogations sur les communications sur le télétravail dans la cadre de la FAQ semaine de 4 j
3. L'examen des productions réalisées dans le cadre du protocole égalité professionnelle soumises au CHSCT-M
4. Avec en particulier un travail approfondi sur la prévention sur les violences sexistes et sexuelles
5. Les éléments nécessaires au travail du CHSCT-M dans la crise actuelle : analyse des PCA par domaine par exemple, ainsi que les données concernant la DGAC
6. Nos demandes d'information transparentes sur l'avenir réservé aux DIR
7. Des informations sur le travail avec l'ANSES

**Les représentants FO.**